

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 26 janvier 2023 à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES

M. Louis-H. Campagna	Président (2023)
M. Simon Gauthier	Secrétaire (2024)
M ^{me} Raymonde Langlois	Trésorière (2024)
M ^{me} Francine Tremblay	Administratrice (2024)
M ^{me} Frédérique Lavoie	Administratrice (2023)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur (2024) (arrivée à 19 h 30)

ABSENCES

M. Samuel Roy	Administrateur coopté (2023)
---------------	------------------------------

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 16 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-01-01 Ouverture de l'assemblée
- 23-01-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien
- 23-01-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-01-04 Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2022
- 23-01-05 Fonctionnement du conseil d'administration
- 23-01-06 Trésorerie
- 23-01-07 Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires
- 23-01-08 Rapport des groupes de travail
- 23-01-09 Points d'information du conseiller municipal
- 23-01-10 Proposition des membres du conseil d'administration
- 23-01-11 Mention des correspondances et représentations passées
- 23-01-12 Période de questions et commentaires du public
- 23-01-13 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-01-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 18 h30.

23-01-02 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Six membres sont présents. Il y a quorum. Un septième membre arrive plus tard.

23-01-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Au point 7, ajout de Ville de Québec, appels de projets et à l'item 11, Désignation de représentants.

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis H. Campagna, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

23-01-04 Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 24 novembre 2022.

Suivi – La résolution [CA22-10-67](#) concernant la présentation périodique des projets de verdissement de la Ville fait actuellement l'objet d'une évaluation à savoir comment l'information sera partagée avec tous les conseils de quartier. Il n'y aura pas de présentation spécifique à chaque conseil de quartier. Une réponse plus précise suivra.

Pour le projet de tramway, il est prévu au minimum de faire une présentation annuelle au conseil de quartier des travaux à venir dans l'année. Pour ce qui concerne la canopée, la Ville travaille actuellement à développer des indices de suivi de plantation et d'abattage d'arbres accessibles en tout temps.

23-01-05 Fonctionnement du conseil d'administration

□ Sièges vacants

Actuellement trois postes sont disponibles, deux postes cooptés et un poste élu réservé aux femmes.

L'élection pour le poste élu se fera à la prochaine assemblée générale. Les mandats de tous les postes cooptés se termineront à l'assemblée générale.

Toutes les candidatures peuvent être déposées dès maintenant. Les formulaires sont disponibles sur la [page web](#) et peuvent être facilement remplis en ligne ou par écrit. Chaque candidature doit être appuyée par 10 membres du conseil de quartier.

□ Résolutions relatives à l'assemblée générale annuelle

RÉSOLUTION CA23-01-01

Concernant la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle au jeudi 27 avril 2023, à 19 h.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE par Mme Francine Tremblay, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée générale annuelle au jeudi 27 avril 2023, à 19 h.

RÉSOLUTION CA23-01-02

Concernant l'emplacement de l'assemblée générale et la façon de tenir le scrutin des élections.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Francine Tremblay, DÛMENT APPUYÉE par M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier tiendra l'assemblée générale en virtuel et en présentiel au YMCA, 500, rue du Pont, salle RC14. Le scrutin des élections se tiendra toutefois exclusivement en présentiel.

RÉSOLUTION CA23-01-03

Concernant la recommandation d'un président d'élection pour l'assemblée annuelle et pour les assemblées spéciales d'élection 2023.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Francine Tremblay, DÛMENT APPUYÉE par M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M. Daniel Leclerc comme président d'élection pour l'assemblée générale annuelle et pour les assemblées spéciales d'élection de 2023.

23-01-06 Trésorerie

□ État du compte courant

Le solde du compte est de 380,67\$. Le chèque de 2 500 \$ pour le budget de fonctionnement 2023 sera remis à la trésorière déposé prochainement.

Les autorisations d'accès au compte bancaire seront mises à jour.

□ Suivi du budget de fonctionnement 2023

Le budget adopté lors de la dernière assemblée (résolution [CA22-10-64](#)) a été légèrement modifié pour tenir compte des frais assumés par la Ville (locaux, assurances et frais de garde). Les imprévus passent de 100\$ à 200\$.

BUDGET 2023	\$
Revenus	
Budget de fonctionnement (Ville de Québec)	2 500
Dépenses	
Rédaction des procès-verbaux	1 300
Enregistrement au REQ	40
Location de locaux hors assemblées	200
Diffusion médias (abonnement Monsaintroch)	360
Mignardises	260
Déplacements pour représentations	90
Frais de caisse	50
Imprévu	200
Dépenses assumées par la Ville	0
Location de locaux pour les assemblées	0
Assurance responsabilité des bénévoles	0
Frais de garde	0
Total des dépenses	2 500

□ Mandat additionnel à la secrétaire de rédaction

À la suite de l'adoption du tarif annuel pour 2023 (résolution [CA22-10-63](#)), Mme Séguin a proposé au conseil de quartier d'inclure dans ses tâches la tenue de livre du conseil, comme elle le fait pour d'autres conseils de quartier pour le même tarif annuel. La comptabilité se fera par poste budgétaire et par projet et un état des finances sera inclus dans chaque procès-verbal.

RÉSOLUTION CA23-01-04

Concernant la prise en charge de la tenue de livre par la secrétaire de rédaction.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Raymonde Langlois, DUMENT APPUYÉE par M. Simon Gauthier, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier mandate Mme Jocelyne Séguin pour prendre en charge la tenue de livre du conseil de quartier, en soutien et sous la direction de la trésorière du conseil d'administration, à titre de service complémentaire à la rédaction des procès-verbaux et sans frais supplémentaire.

□ **Chèques à émettre**

RÉSOLUTION CA23-01-05

Concernant le paiement du secrétariat de rédaction des procès verbaux.

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-10-63](#) qui fixe le tarif annuel

SUR PROPOSITION DE M. Simon Gauthier, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer un montant de 115 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 26 janvier 2023 sur dépôt du document.

23-01-07 Interactions avec les institutions, organismes et places d'affaires

□ **CIUSSS-CN**

En suivi de la résolution [CA22-08-53](#), confiant au groupe de travail sur la qualité de vie dans le secteur Saint-Roch sud-est (GdT-QV-SRSE) le mandat de solliciter l'expertise du CIUSSS, une [lettre](#) a été transmise au président-directeur général de l'organisme le 19 décembre 2022.

La [réponse](#) obtenue le 26 janvier 2023 fait part de l'intérêt du CIUSSS à rencontrer le conseil de quartier de Saint-Roch. M. Guy Thibodeau, président-directeur général, sera accompagné à cette occasion de Mme Amélie Morin, directrice générale adjointe – partenariats, services sociaux et réadaptation et de Mme Véronique Fugère, directrice de programmes santé mentale, dépendance et itinérance.

Le groupe de travail s'occupe d'organiser la rencontre dans le cadre de son mandat.

□ **Table de quartier Engrenage Saint-Roch**

Demande d'appui au projet Portrait participatif – Mme Marie-Noëlle Béland, directrice générale de la table de quartier (page [Facebook](#)), sollicite l'appui du conseil de quartier pour la demande de subvention que l'organisme fera auprès de ses bailleurs de fonds.

Le Portrait participatif Saint-Roch présentera comme par le passé un sommaire des données de recensement publiées par Statistiques Canada. Mais comme ces données reflètent les conditions de la pandémie, la table de quartier rencontrera différentes personnes et organismes pour dresser un portrait plus juste du vécu et des services du quartier. La Table se donne une année pour réaliser ce projet.

La Ville produit également un condensé des données de recensement par quartier. Les nouvelles données seront disponibles prochainement sur la [page web du conseil de quartier](#).

RÉSOLUTION CA23-01-06

Concernant l'appui de la Table de quartier Engrenage Saint-Roch pour un projet de portrait participatif.

SUR UNE PROPOSITION de Mme Francine Tremblay, DÛMENT APPUYÉE par Mme Frédérique Lavoie, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier appuie la Table de quartier Engrenage Saint-Roch pour son projet Portrait participatif qui sera mené au cours de l'année 2023.

La lettre d'appui sera transmise par M. Campagna.

□ Pérennisation du bain portuaire

À la suite de l'adoption par le conseil de quartier en [novembre 2022](#) de deux résolutions demandant à la Ville de participer aux coûts d'opération du bain portuaire (CA22-10-68) et de publier les données sur la qualité de l'eau (CA22-10-69), M. Campagna a rencontré six des huit autres conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou — les deux restants seront rencontrés sous peu — et obtenu leur appui. Les deux résolutions ont été adoptées *mutatis mutandis* par tous ces conseils de quartier. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) sera également rencontré suivant leur invitation.

□ Ville de Québec, appels de projets

Places éphémères –L'appel de projets pour l'aménagement de places éphémères est en cours jusqu'au 24 février. Les groupes intéressés doivent obligatoirement participer à une rencontre d'information. Toute la [documentation](#) est en ligne sur le site de la Ville.

Jardins partagés – L'appel de projets pour l'aménagement de jardins partagés par des organismes ou institutions est en cours jusqu'au 15 février. Toute la [documentation](#) est disponible en ligne.

23-01-08 Rapport des groupes de travail

□ Plan d'action 2023-2025

Le document n'est pas encore prêt, mais on y travaille toujours.

□ Révision des pratiques des conseils de quartier

Un mémoire sera déposé à la prochaine assemblée du conseil de quartier pour adoption. La date limite pour le dépôt du mémoire à la Ville est le 1^{er} mars 2023. Des mémoires ou documents individuels peuvent également être déposés.

L'enregistrement de la séance d'information du 1^{er} décembre de même qu'un guide d'accompagnement et des gabarits de réponse sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne de la Ville ([fiche 344](#)).

☐ **Qualité de vie Saint-Roch sud-est pourtour de Lauberivière**

Le groupe de travail a déjà tenu cinq rencontres depuis mai 2022. La sixième rencontre aura lieu prochainement en préparation de la rencontre avec les représentants du CIUSSS-CN.

☐ **Activité de l'année 2022 préparation du rapport**

Le rapport annuel et les états financiers sont en préparation. Mme Lavoie est disponible pour en faire la révision et pour rédiger la partie qui concerne les mois de janvier à avril 2022 où elle agissait à titre de présidente du conseil de quartier.

23-01-09 Points d'information du conseiller municipal

Absences – M. Lachance sera absent en février et en mars. Il fera parvenir ses points d'information par courriel.

Patinoire couverte – L'emplacement de la première patinoire couverte dans le parc Victoria sera confirmé prochainement.

Rue Caron – Une séance d'information a eu lieu le 8 décembre dernier concernant le réaménagement de la rue Caron ([fiche 309](#)). Des efforts importants seront faits pour le lien cyclable et pour le verdissement. 66 arbres seront ajoutés dont des espèces à grand déploiement du côté ouest de la rue. 44 dalles podotactiles seront installées pour un accès universel. Les travaux débuteront dès le printemps prochain.

Sous-sol de l'église Saint-Roch – Le [16 janvier dernier](#), la Ville annonçait qu'elle pourrait devenir locataire principale du sous-sol de l'église. Rien n'est encore signé, mais la proposition concerne un bail de 10 ans. La Ville n'occupera pas nécessairement les lieux comme tel mais soutiendra des projets d'organismes du quartier favorisant la mixité sociale. Pour la Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation, cela pourrait représenter un revenu stable de 185 000 \$ indexé annuellement qui pourrait servir à l'entretien de l'église et au maintien du culte.

M. Campagna questionne la stratégie de communications de la Ville quant à ce dossier. Il a reçu des commentaires exprimant des inquiétudes quant à l'utilisation spécifique envisagée pour cet espace. On se questionne quant au retour de projets à bas seuil d'accessibilité tel feu le Local centre-ville. On évoque que la Ville avait dû engager d'importants frais de réparation au sous-sol de l'église lorsque le Local a quitté les lieux l'année dernière. Le peu de précisions contenu dans l'annonce de la Ville quant à l'entente de location du sous-sol de l'église ouvre la voie aux spéculations et suscite chez certains la crainte d'être placé devant fait accompli. M. Lachance précise qu'aucun projet n'est encore défini pour le moment parce que la Ville souhaite que des projets ou des idées émergent du milieu, des citoyens, commerçants et organismes communautaires.

En terminant, Mme Béland salue l'initiative de la Ville qui, avec son projet de location à long terme, ouvre la porte à la mixité sociale et appuie la Fabrique.

Pesticides – Un premier plénier a eu lieu cette semaine concernant la réglementation des pesticides. L'objectif est d'obtenir une meilleure collaboration de la part du

gouvernement pour limiter l'usage des pesticides les plus nocifs pour la santé et l'environnement sur le territoire de la Ville. Une période de participation citoyenne est prévue en février et mars 2023. Le projet de règlement pourrait être adopté en 2023 et mis en application au printemps 2024. À terme, la vente de pesticides nocifs pourrait être interdite sur le territoire de la Ville.

Passage du Parvis – L'entretien hivernal a enfin été effectué sur le passage piéton de la rue Du Parvis entre les rues Saint-Joseph Est et Saint-François Est. Le problème provenait de la présence d'un jersey (bloc) de béton qui était mal positionné et qui entravait le passage de la machinerie.

Passage Mgr Gauvreau – Des cloches de béton ont été ajoutées pour empêcher le passage des véhicules qui se faufilaient entre les bollards pour rejoindre la rue Saint-Joseph Est.

Corridor scolaire école des Berges – M. Lachance félicite Mme Annie Mathieu et Mme Vicky Plourde pour la manifestation du 24 janvier. Le message a été compris : il reste encore beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité routière dans le secteur. Des mesures transitoires seront installées en 2023 et le corridor scolaire comme tel sera réalisé en 2024.

La réflexion sur le corridor scolaire débutera en 2023 par l'analyse des impacts du tramway et de la nouvelle cour municipale, les débits de circulation, des besoins de stationnement, du camionnage lourd et de la pertinence des saillies de trottoir aux intersections de la rue Prince-Édouard. Cette démarche de réflexion sera réalisée en collaboration avec le conseil de quartier et le conseil d'établissement de l'école des Berges.

Des citoyennes demandent des détails entourant les mesures transitoires. M. Lachance répond qu'il s'agit d'une procédure tout à fait exceptionnelle mise en place par la Ville qui est très consciente de la mobilisation sur les enjeux de sécurité routière autour de l'école.

Mme Carolyne Larouche, directrice de la Division de la planification du transport et de la conception routière et son équipe rencontreront prochainement le conseil de quartier ainsi que le conseil d'établissement pour discuter de ces mesures transitoires qui pourront être mises en place en juin, juillet et août. Les détails de la rencontre sont encore à préciser.

□ Période de questions réponses

Les questions et commentaires ont été intégrés aux points d'informations ci-dessus.

23-01-10 Proposition des membres du conseil d'administration

□ Fosses à trottoir sur le boulevard Charest

M. Simon Gauthier fait une lecture commentée de la résolution qu'il propose concernant le délabrement de plusieurs fosses de plantation sur le boulevard Charest, entre le boulevard Langelier et l'avenue Honoré-Mercier. M. Lachance le remercie d'avoir pris le temps de faire ces observations et de les soumettre à la Ville.

RÉSOLUTION CA23-01-07

Concernant une demande à la Ville pour une restauration et un meilleur entretien des fosses de plantation sur le boulevard Charest.

CONSIDÉRANT la [Vision de l'arbre 2015-2025](#) de la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT le [Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec pour l'année 2022](#) et le doute exprimé quant à l'atteinte de la cible de l'administration Marchand, soit la plantation de 30 000 arbres dans les 13 quartiers touchés par le tramway, puisque cet objectif de reboisement sera « difficile » à atteindre, et notamment dans le quartier Saint-Roch (Radio-Canada, [20 décembre 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT que le boulevard Charest Est constitue un îlot de chaleur important dû à canopée végétale particulièrement faible ;

CONSIDÉRANT qu'environ 40 % (33 sur 81) des fosses à trottoir du boulevard Charest Est, entre le boulevard Langelier et les bretelles d'autoroute, sont vides et que certaines le sont depuis quelques années déjà ;

CONSIDÉRANT que l'entretien des fosses à trottoir est déficient et que cela peut avoir pour conséquence le décès prématuré de certains arbres ;

CONSIDÉRANT la résolution [CA22-10-67](#) demandant à la Ville de Québec une présentation périodique de l'état des projets de verdissement dans le quartier ;

SUR UNE PROPOSITION M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE par Mme Francine Tremblay, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de prioriser l'axe du boulevard Charest Est, entre le boulevard Langelier et les bretelles d'autoroute (Honoré-Mercier), dans sa planification printanière de plantation d'arbres et d'assurer aussi un meilleur entretien des fosses à trottoir dans les années à venir.

□ **Sécurité piétonne autour de l'école des Berges**

Les personnes présentes discutent du contenu d'une résolution en lien avec la récente manifestation citoyenne réclamant une sécurité routière accrue sur la rue Prince-Édouard aux abords de l'école primaire.

RÉSOLUTION CA23-01-08

Concernant une demande à la Ville pour des mesures transitoires concrètes de sécurité routière aux abords de l'école des Berges.

CONSIDÉRANT le décès survenu le 13 décembre 2022 de Mariia Legenkovska, une jeune fille de 7 ans heurtée par un automobiliste alors qu'elle se rendait à pied à son école située dans le quartier de Sainte-Marie à Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures transitoires concrètes de sécurité routière ont été rapidement mises en place par la municipalité, mais seulement après le tragique événement, dans un secteur qui était pourtant réputé être à risque ;

CONSIDÉRANT l'injonction morale d'agir de manière proactive plutôt que réactive afin d'éviter que de tels événements se produisent ici, dans le quartier Saint-Roch, là où le risque est connu des autorités ou devrait l'être ;

CONSIDÉRANT les préoccupations déjà exprimées par le conseil de quartier concernant le réaménagement de la rue Prince-Édouard et l'éventuelle disparition du terre-plein localisé devant l'école (résolution [CA21-06-54](#)) ;

CONSIDÉRANT le projet de sensibilisation à la sécurité routière mené en 2021 à l'école des Berges par le conseil d'établissement de l'école des Berges et le conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT les manifestations qui se sont tenues en [2021](#), [2022](#) et [2023](#) pour réclamer des aménagements sécuritaires aux abords de l'école des Berges ;

CONSIDÉRANT l'intention annoncée de la Ville de Québec de bonifier le corridor scolaire de l'école des Berges en 2024 et de modifier le secteur en fonction de l'évolution du projet de tramway ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Prince-Édouard a fait l'objet de travaux récents mais sans que des améliorations à la sécurité routière aient été prises en compte ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de privilégier la mobilité active et la sécurité routière dans le cadre de ses [cibles](#), et notamment, « 0 collision mortelle et grave autour des écoles » et « 0 décès de piétons et de cyclistes en 2040 », dans le cadre de sa Stratégie routière 2020-2024 – « Parce que la science et le pragmatisme sont de rigueur ».

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, une vision du tout-à-l'auto doit céder la place à une vision axée sur la mobilité active et la sécurité de toutes les personnes usagères de la voie publique ;

SUR UNE PROPOSITION Mme Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE par Mme Francine Tremblay, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch :

ADHÈRE aux cibles de la Stratégie routière 2020-2024 de la Ville et souligne les efforts investis jusqu'à maintenant pour réduire la vitesse et sécuriser les corridors scolaires ;

RÉITÈRE auprès de la Ville le besoin à très court terme de mesures transitoires concrètes de sécurité aux abords de l'école des Berges ;

APPELLE la population à une mobilisation citoyenne en faveur de la mobilité active et sécuritaire et à la promotion et la sanction de comportements routiers préventifs, courtois et cohérents avec la Stratégie routière 2020-2024 de la Ville.

23-01-11 Mention des correspondances et représentations passées

□ Correspondance

Assurance responsabilité – Confirmation du paiement de l'assurance par la Ville.

□ Représentation

2022-11-28 – Entrevue Carrefour de Québec, enjeux actuels du quartier de Saint-Roch ([article 1^{er} décembre 2022](#))

2022-11-28 – Ville de Québec, présentation du service 311 aux administrateurs des conseils de quartier ([enregistrement](#))

2022-01-12 – Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP), rencontre spéciale GTCA (qualité de l'air, etc.), [condensé](#) du compte-rendu.

- 2022-12-02 – Rencontre annuelle des conseils de quartier organisée par la Ville de Québec, en vidéoconférence.
- 2022-12-05 – Table de quartier l'Engrenage, rencontre citoyenne à propos de l'itinérance ([Le Soleil, 6 décembre 2022](#)).
- 2022-12-06 au 2023-01-18 – Conseils de quartier de La Cité-Limoilou, sollicitation aux fins de pérennisation du bassin portuaire ([feuille de route](#)).
- 2022-12-08 – Ville de Québec, séance d'information sur le réaménagement de la rue Caron ([fiche 309](#)).
- 2022-12-13 – Rencontre annuelle du conseiller municipal ([Monsaintroch, 14 décembre 2022](#)).
- 2022-12-19 – Séance du conseil municipal, question posée (voir la minute 1 :52 :35 de l'[enregistrement](#)).
- 2023-01-10 – Mme Marine Sériès, CIUSSS-CN, suivi de la résolution [CA 22 08 53](#).
- 2023-01-19 – CVAP, rencontre régulière (qualité de l'air, etc.).

□ Désignation de représentants

Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) – M. Pierre Beausoleil a assisté aux rencontres du 12 novembre 2022 et du 19 janvier 2023. Le groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (GTCA) va remettre un rapport au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

À la rencontre du 19 janvier, la Ville s'est engagée à publier certains résultats sur la qualité de l'eau. Il a également été question du déchargement de matières explosives au port et d'une évaluation des risques.

RÉSOLUTION CA23-01-09

Concernant la désignation d'un représentant du conseil de quartier auprès du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP).

SUR UNE PROPOSITION Mme Raymonde Langlois, DÛMENT APPUYÉE par M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch mandate M. Pierre Beausoleil pour représenter le conseil d'administration auprès du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Table de mobilité des quartiers centraux – Mme Frédérique Lavoie a assisté à la rencontre du 26 janvier. Y assistaient également des représentants de Vieux-Limoilou, Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste et Vanier. Il a notamment été question de la qualité de l'air et du rapport très attendu du CIUSSS-CN sur *Mon environnement Ma santé*.

RÉSOLUTION CA23-01-10

Concernant la désignation d'une représentante du conseil de quartier auprès de la Table de mobilité des quartiers centraux.

SUR UNE PROPOSITION M. Simon Gauthier, DÛMENT APPUYÉE par Mme Raymonde Langlois, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch mandate Mme Frédérique Lavoie pour représenter le conseil d'administration auprès de la Table de mobilité des quartiers centraux et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

23-01-12 Période de questions et commentaires du public

Activités culturelles – À titre informatif, une nouvelle salle de cinéma d'art et d'essai ouvrira ses portes dans Saint-Roch, le 3 février prochain, dans la coopérative la Méduse, au 541, rue Saint-Vallier Est ([Monsaintroch, 23 janvier 2023](#)).

23-01-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le jeudi 23 février 2023.